

L'EMBAUCHE

I. Niveau d'embauche

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche

II. Nature des contrats

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche
- C. Motifs de non embauche

III. Temps partiel

IV. Difficultés d'embauche

I. Niveau d'embauche

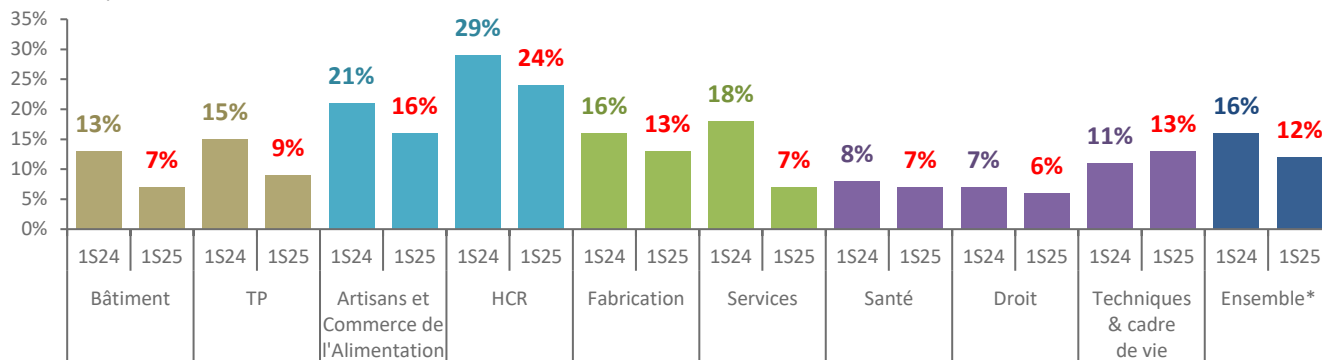
A. Embauche effective

"Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre 2025"

Pour les entreprises concernées par l'emploi salarié

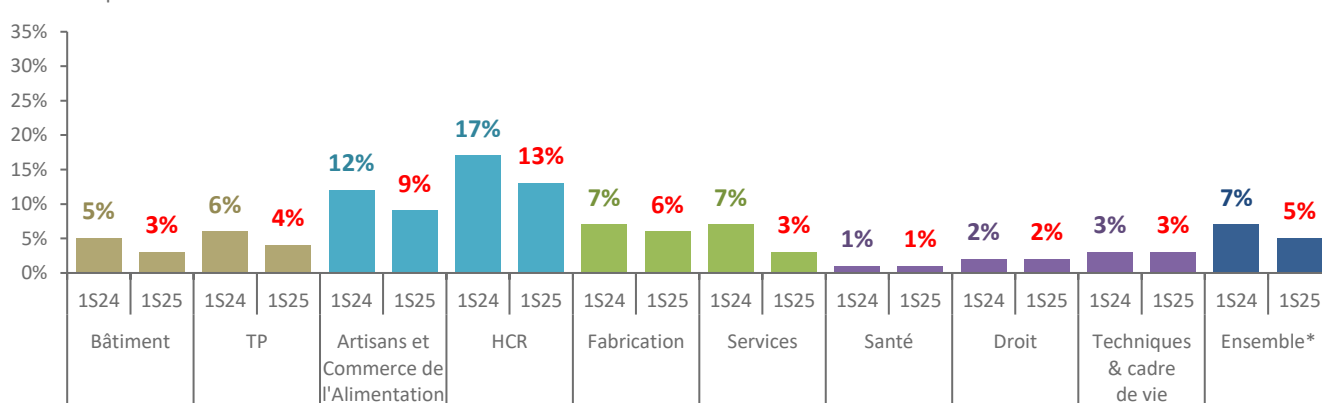
12%

% d'entreprises



Pour l'ensemble des entreprises

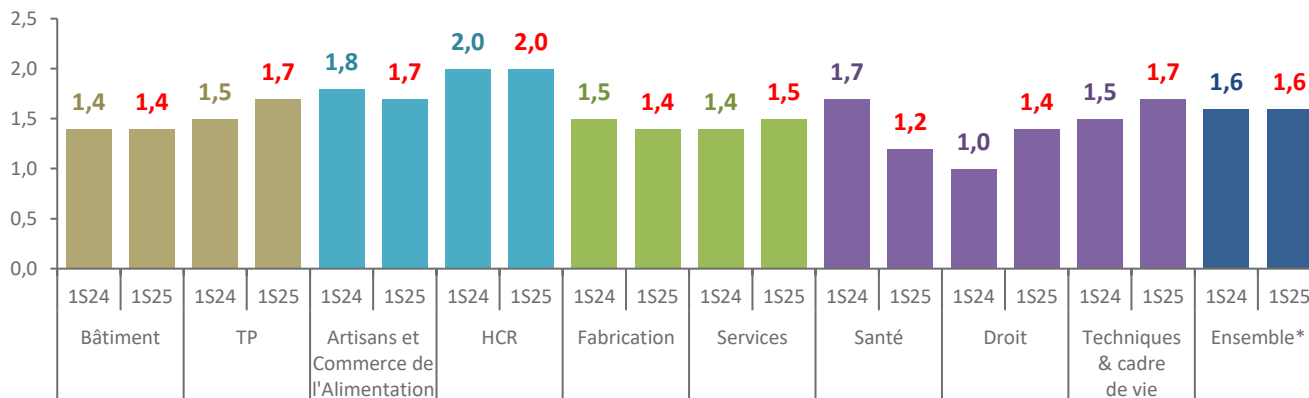
% d'entreprises



"Nombre moyen de salariés embauchés au cours du premier semestre 2025"

1,6

Nombre de salariés



Construction Alimentation Fabrication et Services Professions libérales Ensemble

* Toutes tailles d'entreprises confondues

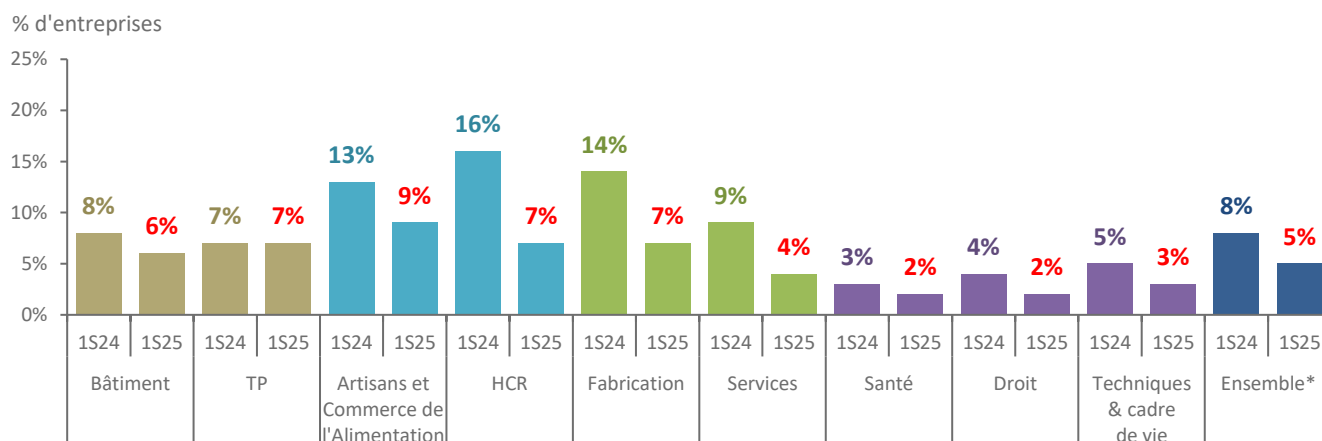
Net recul des embauches sur les six premiers mois de l'année 2025

- Pour l'ensemble des entreprises de proximité, le niveau des embauches se contracte sensiblement au premier semestre 2025 comparativement au premier semestre 2024. Ainsi, 12% des entreprises ont procédé à des embauches sur la période, contre 16% un an auparavant. Le contexte économique morose ainsi que la consommation des ménages qui demeure timorée incitent les entreprises à rester prudentes. Le nombre moyen de salariés embauchés est quant à lui stable à hauteur de 1,6.
- Le niveau d'embauche recule dans la quasi-totalité des secteurs mis à part pour les professions libérales des techniques et du cadre de vie (13% ; +2 points). La baisse est notable pour les artisans des services (7% ; -11 points) ainsi que pour ceux du bâtiment (7% ; -6 points) et des TP (9% ; -6 points). Le recul est plus contenu pour les professionnels libéraux de la santé (7% ; -1 point), et du droit (6% ; -1 point).

B. Intentions d'embauche

"Entreprises prévoyant d'embaucher au cours du second semestre 2025"

5%

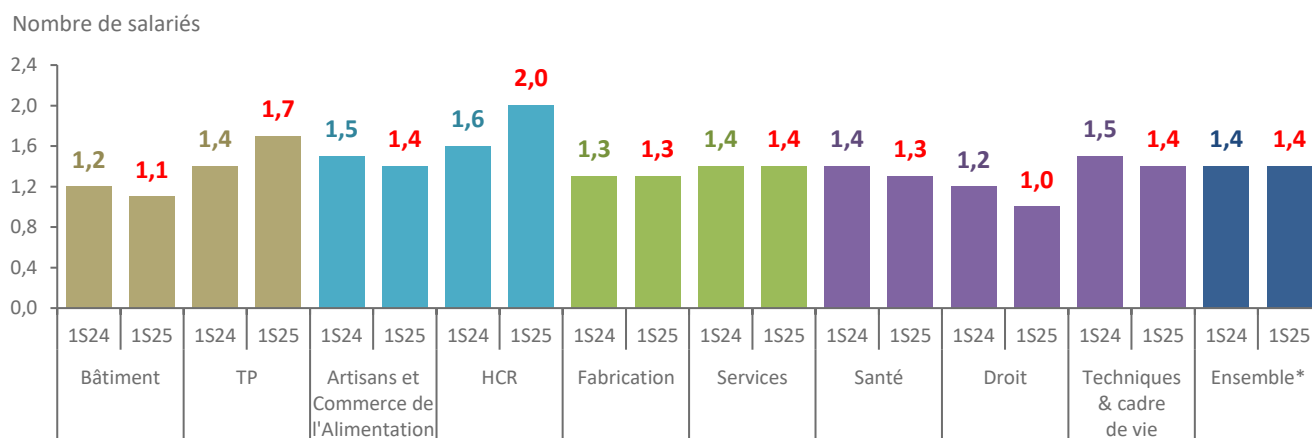


Nouvelle contraction des intentions d'embauche à un an d'intervalle

- Le nombre d'embauches devrait à nouveau se réduire au second semestre 2025. En effet, la part des entreprises envisageant de recruter atteint 5% contre 8% il y a un an. En revanche, le nombre moyen de salariés recrutés devrait rester stable à 1,4.
- Les intentions d'embauche sont en recul dans l'ensemble des secteurs hormis pour les artisans des TP où elles sont stables à un an d'intervalle (7%). La baisse est particulièrement vive pour les professionnels de l'HCR (7% ; -9 points) et les artisans de la fabrication (7% ; -7 points).

"Nombre moyen de salariés par entreprise envisagés pour l'embauche au cours du second semestre 2025"

1,4



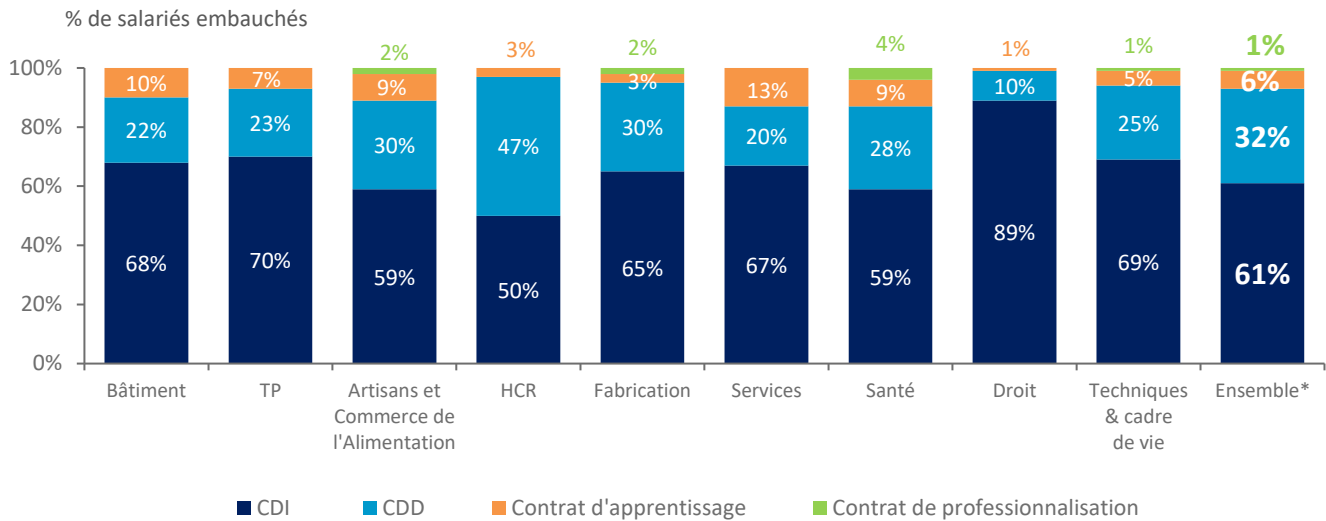
Construction Alimentation Fabrication et Services Professions libérales Ensemble

* Toutes tailles d'entreprises confondues

II. Nature des contrats

A. Embauche effective

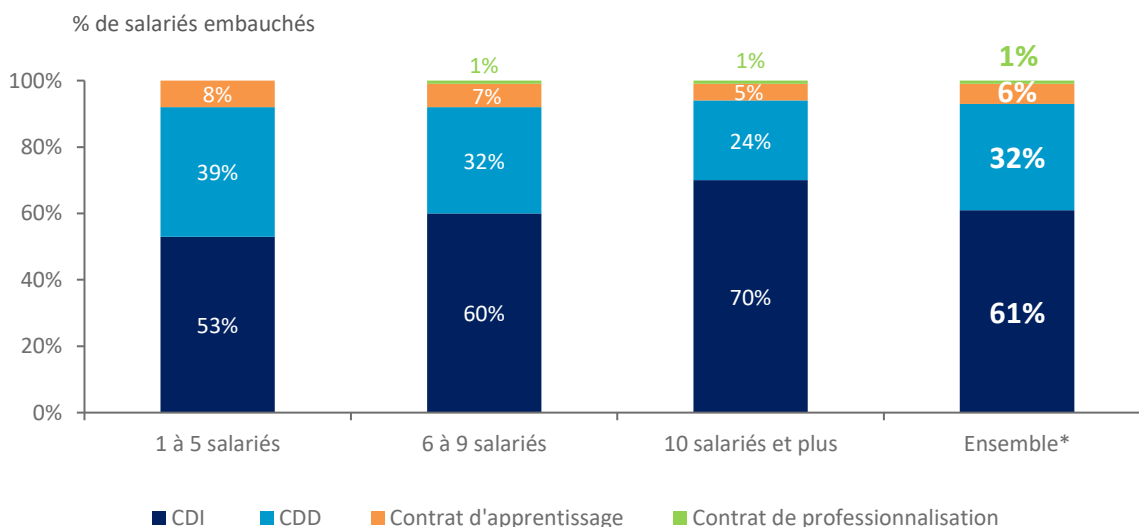
"Répartition des salariés embauchés au premier semestre 2025 selon leur contrat de travail : positionnement par métiers"



Croissance de la part des CDI

- 61% des salariés embauchés au premier semestre 2025 ont signé un contrat en CDI, contre 57% un an plus tôt. Cette hausse s'est faite au détriment des CDD, dont la proportion a légèrement diminué (32% ; -3 points), et des contrats de professionnalisation (1% ; -1 point). La part des contrats d'apprentissage est restée quant à elle stable à un an d'intervalle (6%).
- Les recrutements en CDI sont majoritaires dans l'ensemble des secteurs, notamment chez les professionnels libéraux du droit (89%) et des techniques et du cadre de vie (69%) ainsi que pour les artisans des TP (70%), du bâtiment (68%), des services (67%) et de la fabrication (65%). Dans la filière HCR, la répartition s'avère plus partagée entre CDI et CDD (respectivement 50% et 47%). Pour cette dernière, la part des CDD s'est sensiblement contractée à un an d'intervalle au profit des CDI.
- La part des contrats d'apprentissage est plus importante chez les artisans des services (13%), du bâtiment (10%) ainsi que pour les artisans de l'alimentation et du commerce alimentaire de proximité et les professions libérales de la santé (9% chacun).

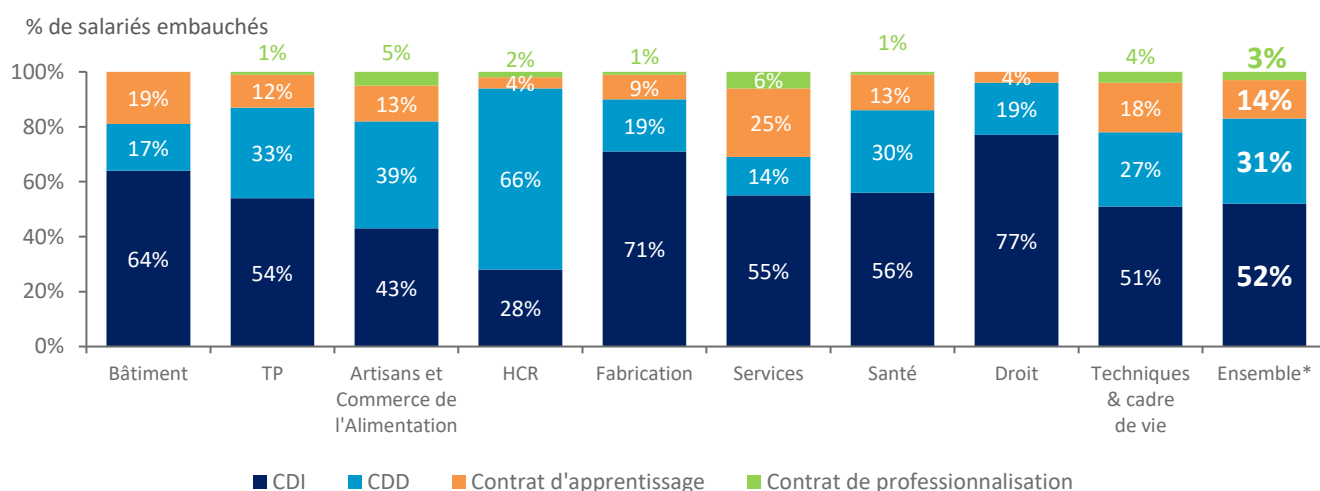
"Répartition des salariés embauchés au premier semestre 2025 selon leur contrat de travail : positionnement par tailles d'entreprises"



* Toutes tailles d'entreprises confondues

B. Intentions d'embauche

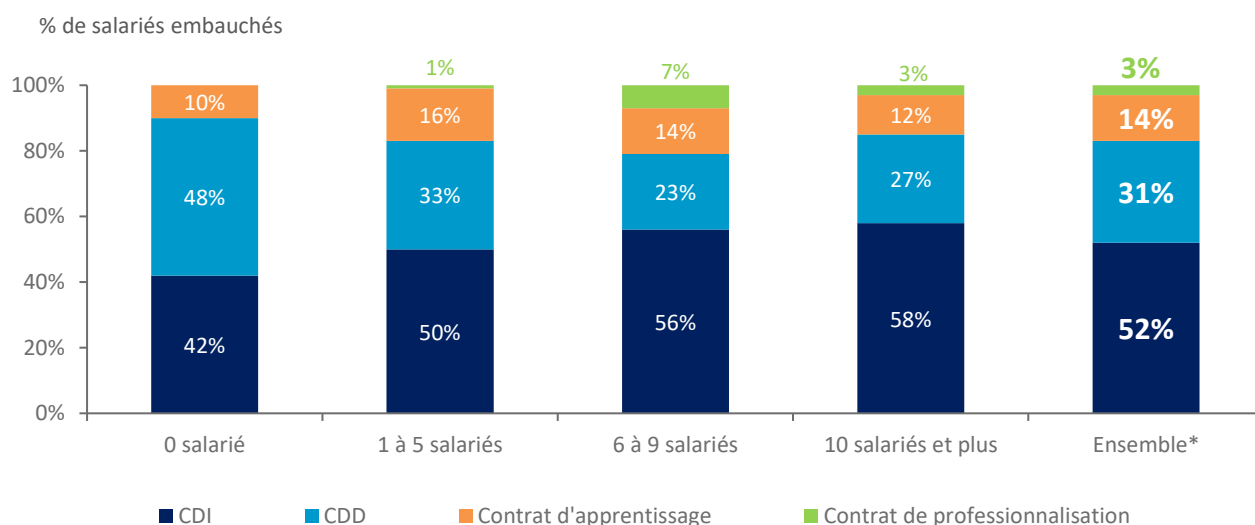
"Répartition des intentions d'embauche des salariés pour le second semestre 2025 selon leur contrat de travail : positionnement par métiers"



Hausse de la part des CDI et des contrats de professionnalisation au détriment des CDD

- Au second semestre 2025, la part des CDI devrait légèrement augmenter comparé à la même période de l'année précédente (52% ; +4 points). La part des contrats de professionnalisation devrait également se renforcer (3% ; +2 points). A contrario, la part des CDD devrait se réduire (31% ; -6 points) tandis que celle des contrats d'apprentissage devrait rester stable à un an d'intervalle.
- Les embauches en CDI devraient être majoritaires dans la plupart des secteurs, excepté au sein de la filière HCR où les CDD devraient dominer (66%). La répartition entre CDD et CDI devrait également être plus partagée pour les artisans de l'alimentation et du commerce alimentaire de proximité. Les contrats d'apprentissage devraient quant à eux être plus nombreux chez les artisans des services (25%), du bâtiment (19%) ainsi que pour les professionnels libéraux des techniques et du cadre de vie (18%).
- La majorité des entreprises, quelle que soit leur taille, devraient principalement proposer des emplois en CDI au second semestre 2025, hormis celles sans salarié dont la part des CDD devrait légèrement supplanter les CDI (48% contre 42%).

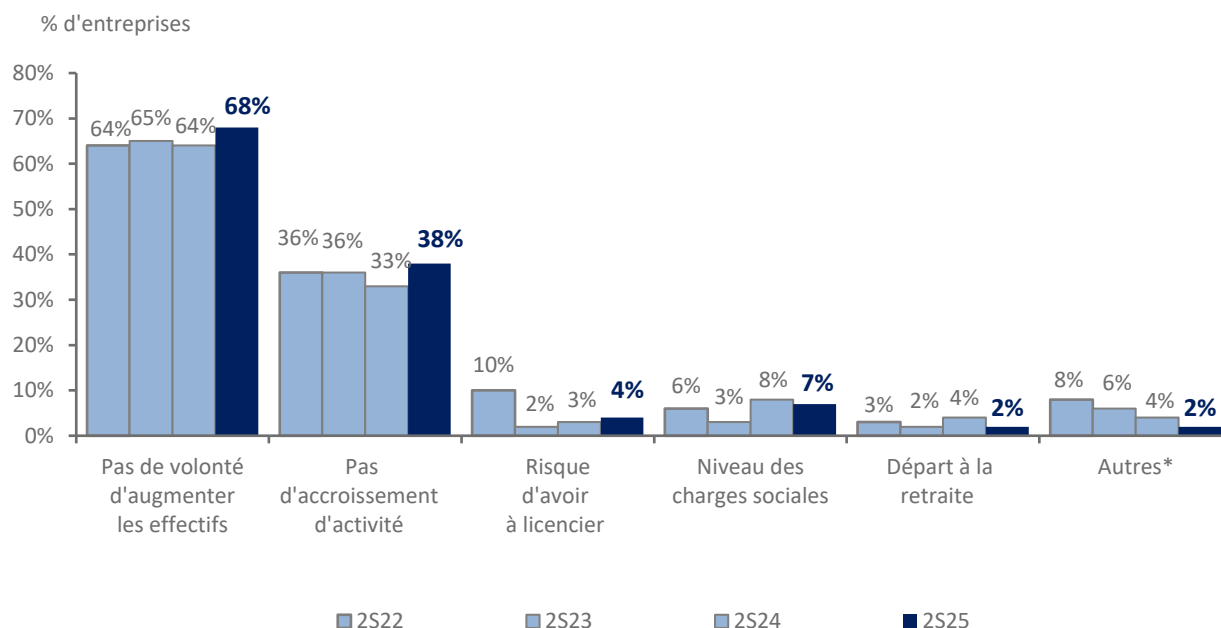
"Répartition des intentions d'embauche des salariés pour le second semestre 2025 selon leur contrat de travail : positionnement par tailles d'entreprises"



*Toutes tailles d'entreprises confondues

C. Motif de non embauche

"Motifs de non embauche au second semestre 2025"



* Manque de personnel qualifié et motivé, conjoncture incertaine, pas de visibilité sur les prochains mois, vente envisagée, cessation prochaine de l'activité, embauche trop compliquée, pas assez de trésorerie, ...

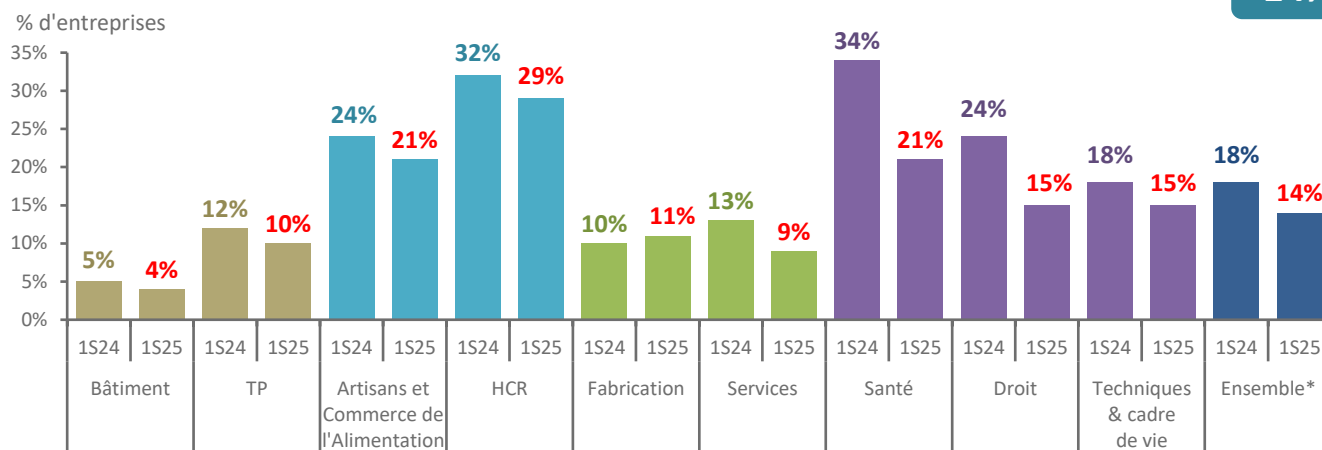
- Au second semestre 2025, l'absence de volonté d'augmenter les effectifs demeure le motif principal de non embauche, il tend même à progresser, concernant ainsi 68% des entreprises. Les difficultés liées à l'activité (pas d'accroissement ou baisse de l'activité) se maintiennent en deuxième position, évoquées par 38% des entreprises, soit une hausse de 5 points par rapport à 2024. Parmi les autres motifs, la mention du niveau des charges sociales se réduit légèrement (7% des entreprises ; -1 point), alors que le risque d'avoir à licencier progresse (4% ; +1 point). Les départs à la retraite ainsi que les autres motifs de non embauche sont mentionnés par seulement 2% des responsables interrogés.

III. Temps partiel

Ce chapitre ne concerne que les entreprises employant au moins un salarié

"Entreprises ayant eu recours au temps partiel"

14%

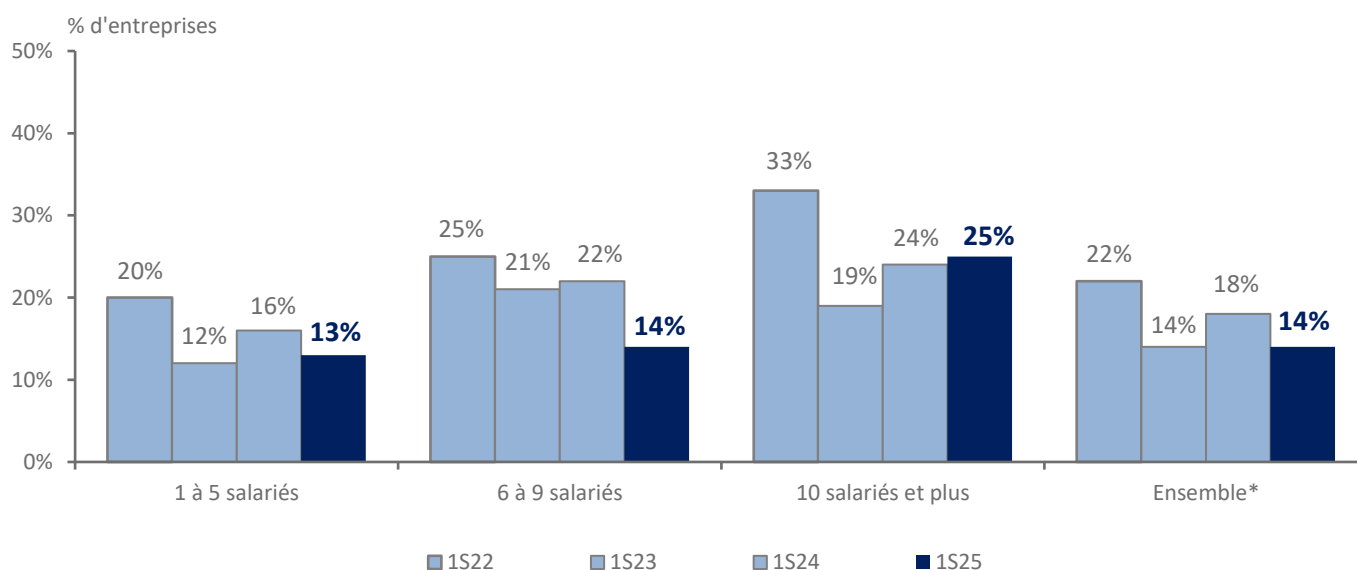


Construction Alimentation Fabrication et Services Professions libérales Ensemble

Baisse du recours au temps partiel

- Au premier semestre 2025, 14% des entreprises ont eu recours au temps partiel, une part en baisse de 4 points par rapport au premier semestre 2024. Cette réduction concerne l'ensemble des secteurs, mis à part la fabrication (11% ; +1 point). Le recours au temps partiel se contracte vivement pour les professions libérales de la santé (21% ; -13 points) et du droit (15% ; -9 points).
- Les artisans du bâtiment (4%), des services (9%), des TP (10%) et de la fabrication (11%) présentent des taux de recours au temps partiel toujours inférieurs à la moyenne globale.
- Selon la taille des entreprises, le recours au temps partiel recule nettement pour celles de 6 à 9 salariés (14% ; -8 points), il est également en baisse pour celles employant de 1 à 5 salariés (13% ; -3 points). En revanche, le recours au temps partiel progresse légèrement pour les 10 salariés et plus (25% ; +1 point).

"Positionnement selon la taille des entreprises (entreprises ayant eu recours au temps partiel)"

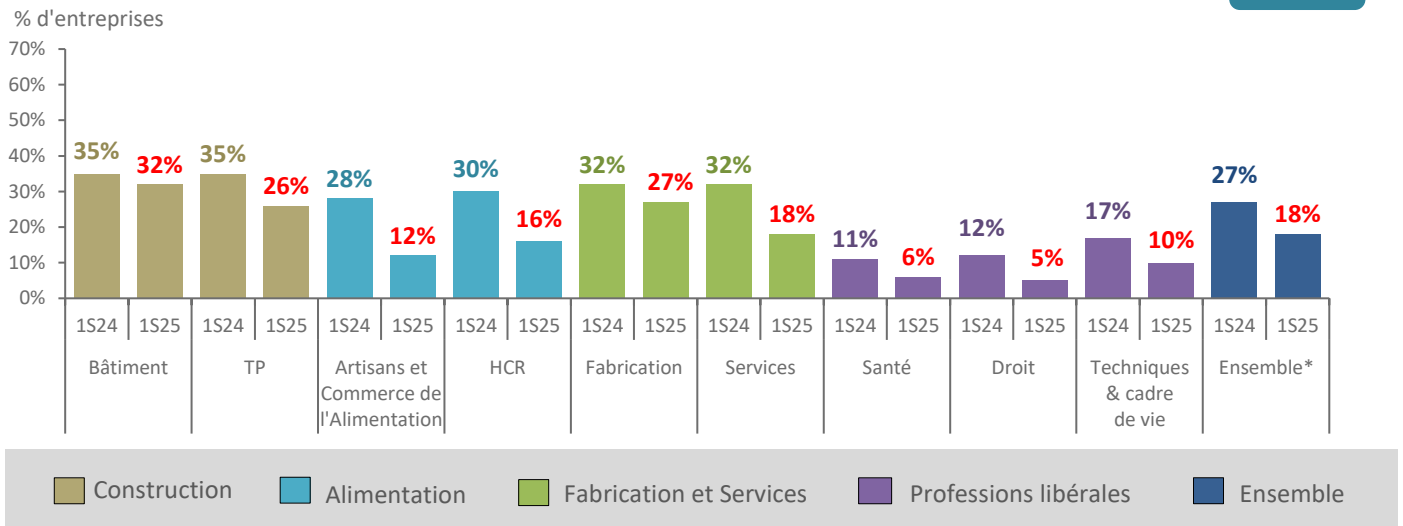


*Toutes tailles d'entreprises confondues

IV. Difficultés d'embauche

"Difficultés pour recruter la main d'oeuvre⁽¹⁾"

18%

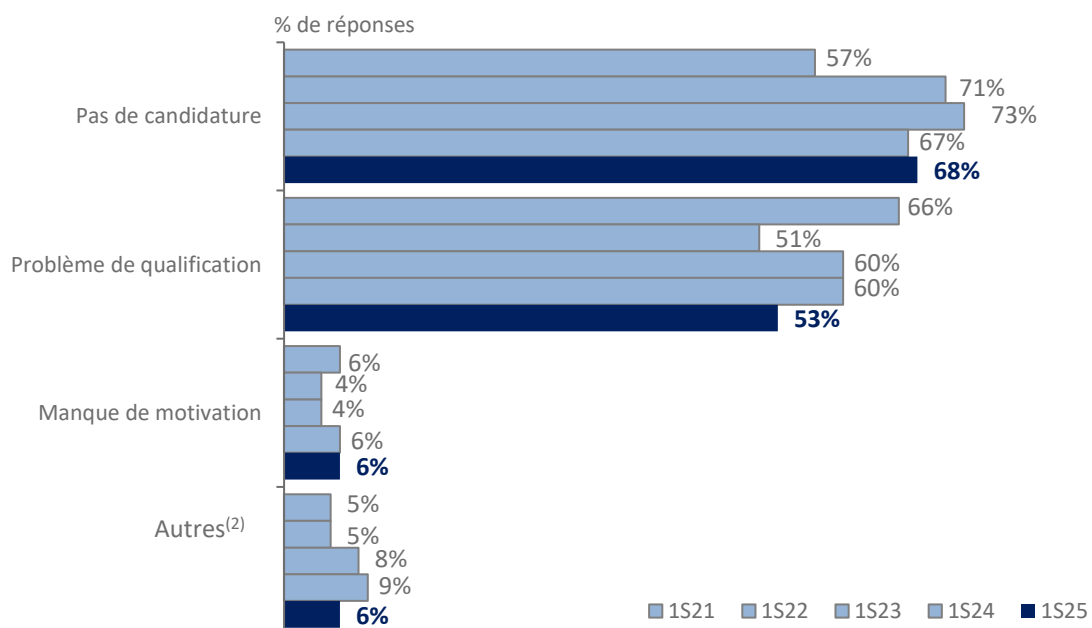


*Toutes tailles d'entreprises confondues

Réduction des difficultés d'embauche dans tous les secteurs

- La part des entreprises ayant mentionné des difficultés pour recruter de la main d'œuvre au cours du premier semestre 2025 se réduit sensiblement comparé à la même période un an plus tôt : 18% contre 27 (-9 points). Cette tendance touche tous les secteurs, en particulier l'alimentation (-16 points) ainsi que l'HCR et les services (-14 points chacun). Malgré ce recul, les difficultés à recruter restent nettement supérieures à la moyenne globale pour les artisans du bâtiment (32%), de la fabrication (27%) et des TP (26%).
- L'absence de candidatures demeure le premier motif évoqué par les professionnels ayant des difficultés de recrutement (68% des entreprises concernées). Les problèmes liés à la qualification des postulants demeurent également un problème majeur (53%), même s'ils s'avèrent un peu moins mentionnés qu'il y a un an.

« Motifs évoqués par les entreprises rencontrant des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre au premier semestre 2025 »



⁽¹⁾ Parmi l'ensemble des artisans, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales

⁽²⁾ Prétentions salariales trop élevées, manque d'expérience, pénibilité du travail, horaire de travail trop contraignant (week-end), localisation géographique peu attrayante, pas assez de trésorerie, secteur peu attractif...